Facteurs externes faisant obstacle à l'entrepreneuriat féminin européen

2015/2111(INI) - 19/01/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 582 voix pour, 100 voix contre et 80 abstentions, une résolution sur les facteurs externes faisant obstacle à l'entrepreneuriat féminin européen.

Le Parlement rappelle que les femmes représentaient à peine 31% des entrepreneurs (10,3 millions) dans l'UE-28 en 2012 et que seuls 34,4% des travailleurs indépendants de l'Union européenne sont des femmes. Leur rôle se cantonne en outre à n'être que les propriétaires d'entreprises officiellement enregistrées.

Il note en particulier que les obstacles à l'entrepreneuriat des femmes sont nombreux comme:

- la prédominance des femmes parmi les chômeurs,
- l'écart persistant entre les hommes et les femmes dans l'activité entrepreneuriale,
- la sous-représentation des femmes dans les activités de gestion.

Dans ce contexte, le Parlement encourage les États membres à proposer **des stratégies concrètes afin d'encourager la culture entrepreneuriale des femmes** et à approuver des programmes d'accompagnement, d'appui et de conseil pour les femmes entrepreneurs afin de les aider à lancer leur entreprise.

Il invite les États membres à **recueillir des données ventilées par sexe** au niveau régional, notamment sur les différents domaines de l'entrepreneuriat des femmes, de sorte à mettre en évidence leur contribution en matière sociale. Il recommande que les données soient collectées et consolidées au niveau européen. Il demande également qu'une attention particulière soit accordée aux expériences vécues par des femmes ayant des identités multiples et marginalisées.

Tout en mettant en évidence la nécessité de bénéficier de données à jour, le Parlement invite la Commission à intégrer la question de la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans sa future stratégie post-2015 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Parlement se prononce en particulier **pour une approche globale** de l'entrepreneuriat féminin visant à encourager et à aider les femmes à faire carrière dans l'entrepreneuriat.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée : d'une manière générale, le Parlement invite la Commission et les États membres à reconnaître l'importance de l'entrepreneuriat pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les hommes comme pour les femmes, **à supprimer les obstacles qui entravent**, voire interdisent l'entrepreneuriat féminin, et à adopter un train de mesures cohérent visant à soutenir la participation des femmes au marché du travail.

Entre autres propositions, le Parlement encourage (à la suite de la décision de retirer la proposition de modification de directive relative au congé de maternité), la tenue d'un dialogue constructif entre les institutions afin de trouver le meilleur moyen de mettre en œuvre et d'appuyer les politiques favorisant **une répartition équitable des responsabilités familiales**, ainsi que des mesures concrètes, notamment des propositions législatives, visant à accroître la participation des femmes au marché du travail grâce à l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

La Commission européenne et les États membres sont appelés à:

- mettre en œuvre les mesures législatives et non législatives sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale;
- mettre en place des politiques publiques permettant une véritable conciliation entre responsabilités familiales et professionnelles.

Information et réseaux : le Parlement souligne qu'il est crucial de disposer d'espaces publics qui contribuent au développement de projets (par exemple, en apportant de la visibilité et en favorisant les pépinières d'entreprises) et propose un soutien économique et fiscal, des informations pertinentes et actualisées, ainsi que des conseils pour le démarrage d'une activité, en particulier pour les nouvelles femmes entrepreneurs.

Il insiste sur la nécessité de disposer de fonds pour la consolidation des entreprises. A cet égard, le Parlement estime que les réseaux européens de femmes entrepreneurs devraient créer un réseau européen et national afin d'aider les femmes à trouver des financements et de les orienter pour faciliter leur accès aux financements.

La Commission est donc invitée à insister sur le recours aux forums dans le cadre de sa future plateforme en ligne pour l'entrepreneuriat féminin et à y inclure un plan par étapes pour l'accès aux possibilités de financement européen. Celle-ci devrait en outre établir, dans le cadre existant et sans incidence pour le budget de la Commission, **un centre d'affaires européen pour les femmes**, en coopération étroite avec les États membres et les entreprises du secteur privé.

Accès aux financements : le Parlement invite les gouvernements, les autorités et les organes de promotion de l'égalité des États membres (lorsqu'ils existent) à collaborer avec les milieux financiers afin de s'assurer du respect de l'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux financements des travailleurs indépendants et des PME.

La Commission devrait également surveiller de façon diligente l'intégration de la dimension d'égalité entre hommes et femmes dans le cadre de l'attribution de fonds européens en lien avec l'entrepreneuriat. Le Parlement suggère notamment à la Commission de mettre en place **des quotas hommes/femmes pour toutes les formes d'aide ciblée apportée aux groupes défavorisés sous-représentés**, afin de garantir l'accomplissement de progrès vers la parité dans le domaine de l'entrepreneuriat. La Commission et les États membres devraient également mieux faire connaître la possibilité de financer l'activité entrepreneuriale en **créant des cartes des aides en matière de microfinancement**, notamment dans le cadre de l'instrument européen de microfinancement Progress.

Le Parlement invite également la Commission à chercher, lors du prochain réexamen et de la prochaine mise à jour du Small Business Act (SBA), des solutions aux problèmes spécifiques rencontrés par les femmes entrepreneurs. Il convient notamment de renforcer les contrôles pour éviter que les femmes ne soient utilisées par les hommes comme des "prête-noms" afin d'obtenir des facilités en matière de financement.

Éducation et formation à l'entrepreneuriat : le Parlement souligne l'importance de la formation à tous les niveaux, formelle et informelle, y compris de la formation continue, pour favoriser l'esprit d'entreprise et la création de nouvelles entreprises, notamment dans le domaine des TIC pour les jeunes filles et les femmes. Il invite les États membres à collaborer avec le secteur public, le secteur privé, les ONG, les universités et les écoles en vue de créer de nouveaux programmes d'apprentissage pratique, formel et informel et à créer des incubateurs d'entreprises visant à donner les moyens d'agir aux jeunes entrepreneur (e)s.

Le Parlement invite par ailleurs l'Union européenne à investir dans des programmes de formation continue des travailleuses et des femmes entrepreneurs et suggère de renforcer l'utilisation des réseaux sociaux, le commerce en ligne, ou encore le réseautage.

Le Parlement constate parallèlement que les femmes sous-estiment souvent leurs compétences, probablement du fait des stéréotypes. Il insiste donc pour que les femmes entrepreneurs bénéficient de soutien psychologique qui les aide à renforcer leur confiance en elles.

Entrepreneuriat social : enfin, le Parlement invite la Commission et les États membres à mettre l'accent sur les structures coopératives et mutualistes qui jouent un rôle important dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que dans la progression vers un développement et une croissance durables et inclusifs. Il invite la Commission et les États membres à encourager et à soutenir **ces modèles économiques alternatifs**.